

Conventions entre la Mairie du 6^e et les Associations, relatives à l'occupation permanente des locaux au Centre André Malraux. (062017018)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En application du titre 1 du livre V du Code Général des Collectivités Territoriales, traitant des dispositions applicables à Paris, Marseille, Lyon, les Conseils d'arrondissement sont chargés de gérer les équipements inscrits à l'inventaire des équipements de proximité des arrondissements.

Le présent projet de délibération a pour objet d'autoriser le Maire du 6^e arrondissement à signer avec les associations ci-après, une convention d'occupation permanente pour les salles occupées au Centre André Malraux de septembre 2017 à juillet 2018 :

- Association Actions pour les Collectivités Territoriales et Initiatives Sociales Sportives ; Culturelles et Educatives (ACTISCE) ;
- Association Be-Fit;
- Association pour l'Initiation aux Stratégies d'Eveil (A.I.S.E.) ;
- Association pour la Promotion de l'Intercompréhension (APIC) ;
- Association Art et Yoga ;
- Association Centre pour l'Art, la Danse, l'Enseignement et la Culture (CADENCE) ;
- Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (Section du 6^e) ;
- Association Centre d'Etude d'Histoire des Arts et Traditions (CEHAT) ;
- Association Club de Bridge du 6^e ;
- Association Compagnie Act & Bloom ;
- Association Compagnie Obéron-Rêve ;
- Association Fédération Française de Hatha Yoga ;
- Association Enseignement Art et Culture (ENAC) ;
- Association Equilibre et Energie ;
- Association Farhang-E Iran ;
- Association Générale des Familles du 6^e (AGF 6) ;
- Association Gym Douce pour Tous ;
- Association Kogakukan Judo 6 ;
- Association La Compagnie Les Larrons ;
- Association Memory-Mouvement ;
- Association Oxygène ;
- Association Paris Ateliers ;
- Association Résonances ;
- Association Sens du Mouvement ;
- Association Sport et Loisirs du 6^e Arrondissement ;
- Association Symphonies Culturelles ;
- Association Tango Paris ;
- Association VSArt.

Certains créneaux n'ont pas pu être attribués.

Il n'a ainsi pas été possible de donner suite aux demandes exprimées par l'Atelier I.O et par Mme Etcha DVORNIK, qui ne se sont pas constitués en association.

Pour les associations proposant des activités physiques et sportives, il a été procédé à une vérification des diplômes et titres requis pour l'encadrement rémunéré de celles-ci, afin de s'assurer de leur conformité aux articles L-212-I et L-212-11 du Code des Sports.

L'association La Maison ouverte n'ayant pu produire l'ensemble des pièces requises, les créneaux qu'elle sollicitait ont été bloqués, dans l'attente de la régularisation de sa situation par le professeur chargé des cours.

Certaines demandes de créneaux supplémentaires effectuées par des associations déjà conventionnées n'ont pas pu être satisfaites.

Le tableau ci-dessous récapitule les demandes ayant fait l'objet d'un refus :

DEMANDEUR	CRENEAUX DEMANDES	MOTIF REFUS
ATELIER I.O	-	La demande n'est pas émise par une association ; le demandeur n'a pas fait les démarches nécessaires
Mme Etcha DVORNIK	-	La demande n'est pas émise par une association ; le demandeur n'a pas fait les démarches nécessaires
BE-FIT	Lundi 17h00 – 18h00	Créneau non disponible
CADENCE	Mercredi ou jeudi 18h15 – 19h45	Créneau non disponible
Cie Obéron	Jeudi 17h30 – 19h45 (David ou Molière) Vendredi 17h00 – 19h45 (Molière)	Créneau non disponible
MEMORY MOUVEMENT	Le mardi, ou le mercredi, ou le jeudi 18h30-19h30 (Delacroix ou Lully)	Créneau non disponible
SPORT ET LOISIRS	Jeudi 10h00 – 11 h00	Créneau non disponible
TANGO PARIS	Du lundi au vendredi 10h00 – 12h00 (Ingres)	Créneau non disponible
LA MAISON OUVERTE	Mardi 10h – 11h00 ; Jeudi 10h15 – 12h15 (Ingres - renouvellement)	Reconnaissance d'équivalence de diplôme en cours d'instruction (diplôme étranger), Carte professionnelle non transmise – <i>Les créneaux sont gelés : en attente de régularisation de sa situation par le professeur</i>

Un tableau joint en annexe présente le détail des occupations (semaine-type) au Centre André Malraux pour cette nouvelle saison.

Les dossiers complets des associations sont consultables à la Direction Générale des Services.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer sur l'autorisation à me donner de signer les conventions relatives à l'occupation permanente des salles du Centre André Malraux.

Le Maire du 6^e arrondissement